Image not found or type unknown

débaras de meubles d'un locataire indélicat

Par **choua**, le **07/03/2010** à **11:45**

Bonjour,

J'ai loue un garde meuble pour mettre à disposition pendant un mois les meubles d'un locataire indelicat (6 mois d'impayé) que j'avais expulse moi meme
4 mois sont passes , et malgré 2 lettres recommandees AR lui demandant de reprendre ses affaires sous peine de les jeter, le locataire a enlevé l'essentiel mais a laisse quelques affaires , en mettant un nouveau cadenas

Je souhaite maintenant liberer le box, car je continue à payer le loyer depuis 5 mois et le site va demenager

Quelle est la demarche pour liberer le boxe ?

Quels risques y a t il à vider les meubles sans rien lui dire ?

merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés